

Les inégalités face aux risques du travail

18 juin 2009



Les emplois d'ouvriers et d'employés d'exécution stagnent ou reculent, ceux de cadres se développent ; les générations récentes sont beaucoup plus diplômées que les anciennes ; l'industrie décline au profit des services : tout concourt apparemment à une amélioration des conditions de travail. Pourtant toutes les enquêtes montrent le contraire, en France comme au plan international : aux pénibilités physiques traditionnelles, qui ne reculent pas, s'ajoutent de nouvelles pénibilités mentales et psychiques, dites aussi « psycho-sociales ».

Une enquête sur les conditions de travail, publiée par le Ministère de l'emploi « Conditions de travail : une pause dans l'intensification du travail » important sur l'année 2005, indique certes une pause dans l'intensification du travail. Les conditions de travail, qui s'étaient fortement dégradées entre 1984 et 1998, semblent s'être globalement stabilisées depuis, à un niveau toujours très préoccupant. L'explosion des cas de harcèlement moral ces dernières années dans de très nombreuses entreprises tient-elle à la recrudescence des personnalités perverses dans l'encadrement ? L'épidémie des troubles musculo-squelettiques (+500 % depuis 10 ans) ou dépressifs liés au travail provient-elle d'une plus grande fragilité des jeunes générations ? Evidemment non.

Ce ne sont pas les salariés qui perdent la tête, mais le travail lui-même qui devient insensé. Depuis une vingtaine d'années, dans les pays industrialisés, statistiques et études de terrain, témoignages de médecins du travail et de syndicalistes convergent : malgré les progrès techniques, malgré l'augmentation des qualifications, malgré l'essor des emplois de service, la pénibilité physique n'a pas reculé, et la charge mentale s'est considérablement accrue. A travers de multiples enquêtes, les salariés expriment un sentiment général de dégradation de la qualité de vie au travail. Selon de nombreux chercheurs de différentes disciplines au plan international, l'intensification du travail est principalement en cause.

Toujours les mêmes qui trinquent ?

Ce processus est tout sauf égalitaire. Les enquêtes du Ministère du travail indiquent que non seulement les risques du travail sont très inégalement répartis entre les salariés, mais qu'en outre, au cours des dix dernières années, ces inégalités se sont aggravées.

Concernant l'inégalité face aux risques, l'étude de Dominique Waltisperger, de la Dares, à partir de l'enquête SUMER 2003, est éloquent. L'étude met en évidence cinq familles de salariés selon la nature des risques subis. Les salariés les plus qualifiés (cadres et professions intermédiaires) ainsi que les employés administratifs bénéficient de conditions de travail relativement clémentes : certes, ils ont de longues journées de travail et des responsabilités importantes, mais leur travail n'est pas pénible physiquement, leurs horaires sont assez rarement atypiques, et ils disposent souvent d'importantes marges de manœuvre dans leur travail. Ces « cols blancs » représentent près de 40 % des salariés. En revanche, les employés des services et des commerces, surnommés dans l'étude les « obligés du public » (21 % des salariés, dont une grande majorité de femmes), subissent de plein fouet la pression du client : ils sont souvent interrompus dans leur travail, ils vivent souvent des tensions avec le public ou avec leurs collègues et leurs chefs, ils travaillent souvent en horaires atypiques (la nuit, le samedi, le dimanche...). En outre ils doivent souvent rester debout longtemps (commerce) ou manipuler des charges lourdes (manutention, logistique...). Les ouvriers, eux, se répartissent surtout entre deux familles de risques : les « travailleurs de force » et les « contraints ». Les premiers (18 % des salariés, nombreux dans le bâtiment ou les PME) cumulent de nombreux efforts physiques (port de charges lourdes, postures pénibles, outils vibrants, etc...), les seconds (16 %) sont asservis à des processus de production très astreignants (pétrochimie, cimenteries, sucreries...) : ils travaillent souvent la nuit, le week-end, doivent rester attentifs en permanence pour obéir aux sollicitations des équipements, ne peuvent pas interrompre leur travail.

La dernière catégorie est peu nombreuse (800 000 salariés, soit 5 % du secteur privé) mais particulièrement mal lotie : les « Zolas » (comme

Waltisperger les a surnommés) cumulent à peu près toutes les pénibilités imaginables. Risques physiques, horaires atypiques, rythmes de travail contraints, travail étroitement prescrit, surveillance permanente des chefs... le travail est un véritable enfer pour ces salariés. Les intérimaires et les immigrés sont sur-représentés dans cette catégorie des « Zolas », même s'ils n'en représentent pas la majorité.

Comme par hasard, les salariés qui bénéficient des meilleures conditions de travail sont aussi les mieux payés, ceux dont les emplois sont les plus stables et les carrières les plus prometteuses. Inversement les « travailleurs de force », les « obligés du public » ou les « Zolas » ont le plus souvent des bas salaires, des emplois précaires et sans perspectives. Que certains emplois soient moins intéressants ou plus pénibles que d'autres, c'est sans doute difficilement évitable. Mais qu'ils soient aussi beaucoup plus précaires et moins bien payés est caractéristique d'un système inégalitaire et injuste. C'est ce caractère cumulatif qui en fait des inégalités et donc des injustices : dans une société juste, les mauvaises conditions de travail seraient compensées par de meilleures conditions d'emploi ou de rémunération [2]

Des risques de plus en plus inégaux

Ici encore les données disponibles montrent une nette aggravation des inégalités face aux risques du travail. Ainsi, selon les enquêtes SUMER et Conditions de travail, sur la période récente les formes les plus dures de la pénibilité physique ont légèrement reculé, en lien avec la tertiarisation de l'économie.

Mais la situation des employés de commerce et de services et des ouvriers, de loin les plus exposés, ne s'est améliorée que très marginalement, bien moins que celle des cadres et des professions intermédiaires. De même, les risques chimiques sont de plus en plus inégalement répartis : les expositions à des produits cancérigènes se développent, mais c'est surtout le cas pour les ouvriers : 65 % des ouvriers qualifiés sont exposés à des cancérigènes en 2003 (57 % en 1994), seulement 8 % des cadres (9 % en 1994). Certaines contraintes, comme la dépendance vis-à-vis du client, concernent surtout les cadres et les professions intermédiaires : mais entre 1994 et 2003 elles progressent surtout pour les ouvriers. L'enquête Conditions de travail montre des évolutions similaires : ainsi la proportion de cadres qui déclarent porter des charges lourdes dans leur travail passe de 10 à 11 % entre 1998 et 2005, alors que chez les employés cette proportion augmente de 5 points. De même le travail de nuit se développe fortement pour les ouvriers et surtout les ouvrières, alors qu'il diminue pour les cadres et les employés.

D'où vient cette aggravation des inégalités ? En partie sans doute du développement de la sous-traitance : les fonctions de production ou de maintenance qui comportent le plus de risques sont externalisées. Les cadres et ingénieurs, et même les techniciens de la grande entreprise, ne côtoient plus ces ouvriers chargés des « sales boulots » : la mixité sociale recule aussi dans le travail. Tout se passe comme si les décideurs préféraient ne plus voir les tâches désagréables, et s'arrangeaient pour les sortir de la grande entreprise. D'autre part le développement de la polyvalence renforce les risques pour les salariés d'exécution : l'opérateur qui doit aussi intervenir pour entretenir sa machine assume désormais les risques spécifiques de la maintenance en plus de ceux liés à la production.

Photo / © dicktraven Fotolia.com

[1] Premières Synthèses, DARES, n°01-2, janvier 2007

[2] C'est d'ailleurs ce que prévoit la théorie économique libérale des « différences compensatoires », selon laquelle les entreprises devraient payer des salaires plus élevés pour faire accepter des conditions de travail difficiles. Théorie malheureusement partout démentie par les faits, sauf là où des luttes sociales ont obligé les patrons à indemniser les salariés en leur versant des primes de nuit, de poussière, de chaleur...

mis dans l'admin par Pascale

Emplacement :

[Accueil](#) > [Articles](#) > [Analyses](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-face-aux-risques-du-travail>